Corrigé – Brevet 2013 – Français – Antilles, Guyane

Sébastien Japrisot, Un long dimanche de fiançailles, Réécriture, Dictée, Sujet d'imagination : la lettre d'adieu du 2124 à sa femme, Sujet de réflexion : plaidoirie de l'avocat du 2124 devant ses juges

Corrigé détaillé rédigé par Ben, professeur particulier – benprofparticulier.fr

Questions – Sébastien Japrisot, Un long dimanche de fiançailles *(15 pts)*

1. La scène se déroule sur le front de la Première Guerre mondiale, dans les tranchées, en plein hiver : les cinq soldats sont conduits vers les postes les plus exposés. Le texte le montre par plusieurs indices de lieu : « de tranchée en tranchée » (l. 4), « Le 2124 avançait dans les boyaux » (l. 12) et « vers les tranchées de première ligne » (l. 30). L'expression « de la mer du Nord aux montagnes de l'Est » (l. 37) rappelle que ce front traverse tout le nord-est de la France.

2. Le texte fait référence à la Première Guerre mondiale (1914-1918), et plus précisément à la guerre des tranchées sur le front français. La date est donnée : « c'était le premier mois de 1917 » (l. 11). Les adversaires sont nommés : les « cinq soldats français » (l. 1) portent des bottes « prises à un allemand » (l. 3). Le décor militaire le confirme : « les caisses de munitions perdues » (l. 9), les « casques » (l. 20) et le « conseil de guerre » (l. 34).

3. La phrase compte trois propositions, car elle contient trois verbes conjugués (« était », « faisaient », « sont ») :

- « Il était une fois cinq soldats français » : **proposition principale** ;
- « qui faisaient la guerre » : **proposition subordonnée relative**, introduite par le pronom relatif « qui » (qui reprend « soldats ») ; elle est **complément de l'antécédent « soldats »** ;
- « parce que les choses sont ainsi » : **proposition subordonnée conjonctive circonstancielle de cause**, introduite par la locution conjonctive « parce que » ; elle est **complément circonstanciel de cause du verbe « faisaient »** (ils faisaient la guerre pour quelle raison ? parce que les choses sont ainsi).

4. Les soldats vivent dans des conditions terribles. Ils souffrent d'abord du froid : « Il y avait beaucoup de neige » (l. 11). La boue est partout, au point d'empêcher d'avancer : le 2124 marche « en arrachant, pas après pas, ses jambes de la boue » (l. 12). Les hommes sont épuisés (« les cinq soldats épuisés », l. 18), leurs vêtements sont usés et gelés (« sa capote raidie », l. 14). Enfin, la mort est omniprésente : le paysage est dévasté (« les arbres tronqués », l. 20), on passe à côté du « cheval mort » (l. 9) et il faut prendre garde aux mines, comme le rappelle l'avertissement « Attention au fil » (l. 29).

5. a) Le temps dominant est l'**imparfait de l'indicatif** : « était », « faisaient », « portait », « s'enfonçaient », « allaient », « avançait »…

5. b) Dans les lignes 6 à 10 (« ils allaient », « les conduisaient »), l'imparfait a une **valeur d'action en cours de déroulement** (valeur durative) : la marche des soldats est montrée dans sa durée, sans début ni fin précis, comme une longue scène qui se prolonge. Il sert aussi à la description de l'arrière-plan (le soir, la neige, le cheval mort).

6. Dans le texte, l'expression « changeant son fusil d'épaule » est employée au **sens propre** : le soldat fait passer concrètement son fusil d'une épaule à l'autre, sans doute pour libérer son bras et aider le 2124 à avancer dans la boue. Dans la phrase sur le politicien, « a changé son fusil d'épaule » est une **expression figée employée au sens figuré** : elle signifie « changer d'opinion, de camp ou de stratégie », ici par intérêt, pour plaire aux électeurs.

7. Les verbes « avait trouvé » et « avait condamné » sont au **plus-que-parfait de l'indicatif** (auxiliaire « avoir » à l'imparfait + participe passé). Ce temps exprime l'**antériorité** par rapport aux faits racontés à l'imparfait : le jugement et la condamnation ont eu lieu avant la marche vers les premières lignes. Le narrateur fait un retour en arrière pour expliquer pourquoi le 2124 a les bras liés.

8. Le soldat au matricule 2124, que ses camarades surnomment l'Eskimo ou Bastoche, était menuisier à Paris avant la guerre. Il travaillait le bois dans son atelier et aimait aller boire un verre de vin blanc au café d'un certain Petit Louis. Chaque matin, il enroulait autour de sa taille une longue ceinture de flanelle. Il habitait un logement d'où l'on voyait les toits et les pigeons, et il vivait avec une jeune femme brune qu'il aimait. Mobilisé, il s'est retrouvé au front. Un jour, il a voulu s'arracher un cheveu blanc ; le fusil qu'il tenait, qui appartenait à un autre soldat, s'est déclenché par accident et l'a blessé à la main gauche. Comme on a découvert des traces de brûlure de poudre sur sa main, on l'a accusé de s'être blessé exprès pour quitter le front. Il a été jugé par un conseil de guerre pour mutilation volontaire et condamné à mort, alors qu'il était innocent. Il est maintenant conduit, les bras attachés, vers les premières lignes avec quatre autres condamnés.

> ⚠ **Piège.** La consigne interdit de recopier le texte : reformule avec tes mots et remets les événements dans l'ordre chronologique (vie d'avant, accident, procès, marche vers le front), alors que le narrateur les donne dans le désordre.

9. Le groupe nominal « un cheveu blanc » est **complément d'objet direct (COD) du verbe « arracher »** (à l'infinitif). On le vérifie : il avait voulu arracher quoi ? un cheveu blanc ; on peut le remplacer par le pronom « le » : « Il avait voulu *l'*arracher ».

10. Sébastien Japrisot présente la guerre comme une expérience absurde et inhumaine. Dès la première phrase, le début de conte « Il était une fois » (l. 1) est détourné : les soldats font la guerre « parce que les choses sont ainsi » (l. 1), sans raison compréhensible, comme si c'était une fatalité. Les hommes y perdent leur identité : le héros est réduit à un numéro, « le 2124 » (l. 23), et les autres soldats ne sont que « des dizaines et des dizaines de visages » (l. 17) aux « regards muets » (l. 21). Le décor est celui d'un enfer : la boue envahit tout, la neige recouvre « le cheval mort » (l. 9), et les tranchées forment un « labyrinthe abandonné de Dieu » (l. 4) qui n'abrite « plus que le diable » (l. 38). L'écriture renforce cette impression de cauchemar interminable par les répétitions (« de tranchée en tranchée », l. 4 et 7), les très longues phrases et l'onomatopée « floc et floc » (l. 8). Le contraste avec les souvenirs heureux de Paris (« des envols de pigeons », l. 27) rend la guerre encore plus cruelle. Enfin, l'auteur dénonce l'injustice de la justice militaire, qui condamne à mort un innocent : « Ce n'était pas vrai » (l. 35-36). Seuls quelques gestes de solidarité, comme le soldat qui aide le 2124 « sans un mot » (l. 14), laissent une place à l'humanité.

> 💡 **Astuce.** Pour une question notée sur 2,5 points, construis un vrai paragraphe : une idée générale, trois ou quatre procédés appuyés chacun sur une citation avec sa ligne, puis une phrase de conclusion.

Réécriture – *(4 pts)*

Texte réécrit :

> « **Je suis** menuisier, **je suis** passé en conseil de guerre pour mutilation volontaire, on **a** trouvé des morsures de poudre sur **ma** main gauche blessée, on **m'a** condamné à mort. Ce n'**est** pas vrai. »

Modifications : « il » devient « je » et le déterminant possessif « sa » devient « ma » ; le pronom complément « l' » devient « m' ». Le premier verbe passe au présent (« Il était » → « Je suis ») ; par concordance, le récit bascule dans le présent : l'autre imparfait devient présent (« n'était » → « n'est ») et le plus-que-parfait, qui marquait l'antériorité dans le passé, devient passé composé (« il était passé » → « je suis passé », « avait trouvé » → « a trouvé », « l'avait condamné » → « m'a condamné »). Le sujet « on » reste à la 3e personne du singulier.

> ⚠ **Piège.** Le participe « condamné » ne change pas : avec l'auxiliaire « avoir », il s'accorde avec le COD placé avant, « m' », qui désigne ici un homme (masculin singulier). « Passé », conjugué avec « être », s'accorde avec « je », lui aussi masculin singulier.

Dictée – *(6 pts)*

Dictée : pas de corrigé, le texte est lu par l'examinateur.

Sujet 1 – Sujet d'imagination : la lettre d'adieu du 2124 à sa femme *(15 pts)*

Analyse de la consigne

- **Type de texte :** une lettre, avec ses codes (lieu et date, formule d'appel, paragraphes, formule finale, signature).
- **Énonciateur et destinataire :** le 2124 (l'Eskimo, Bastoche), menuisier parisien, écrit à sa femme, la jeune femme aux cheveux noirs évoquée dans le texte. Il écrit à la 1re personne, il la tutoie.
- **Contenu exigé :** deux éléments obligatoires : **expliquer les raisons de la condamnation** (l'accident du cheveu blanc, le fusil qui n'était pas le sien, les morsures de poudre, l'accusation de mutilation volontaire, le conseil de guerre) et **faire partager ses sentiments** (injustice, colère, peur, amour, regrets, souvenirs).
- **Temps :** présent d'énonciation, passé composé et imparfait pour raconter, futur pour ce qui l'attend.
- **Fidélité au texte :** janvier 1917, la neige, la boue, les souvenirs de Paris (l'atelier, Petit Louis, rue Amelot, la ceinture de flanelle, les toits d'ardoise, les pigeons).
- **Longueur :** au moins deux pages.
- **À éviter :** un récit à la 3e personne, l'oubli des sentiments, des anachronismes (téléphone, etc.), un héros qui avoue être coupable (le texte dit le contraire).

Plan

1. En-tête et entrée en matière : pourquoi il écrit cette lettre.
2. Récit des faits : le cheveu blanc, l'accident, le procès, la condamnation.
3. Ses sentiments : injustice et colère, puis peur.
4. Souvenirs de leur vie à Paris, amour pour sa femme.
5. Dernières recommandations et adieux.

Rédaction modèle

> Sur le front, janvier 1917
>
> Ma chérie,
>
> Quand tu recevras cette lettre, je ne serai plus de ce monde. Un camarade m'a promis de la glisser dans le courrier ; je ne sais pas si elle passera, mais il faut que je t'écrive. Bientôt, on t'apprendra que ton homme a été fusillé pour lâcheté. Je ne veux pas que tu croies cela. Toi, au moins, tu dois connaître la vérité.
>
> Voilà ce qui s'est passé. Un matin, dans la tranchée, j'ai découvert un cheveu blanc sur ma tête. Tu vas sourire : moi qui me croyais encore jeune ! J'ai voulu l'arracher. J'avais à la main un fusil qui n'était même pas le mien, et le coup est parti tout seul. La balle m'a abîmé la main gauche. Au poste de secours, on a trouvé des brûlures de poudre autour de la plaie, et tout le monde en a conclu que je m'étais blessé exprès pour quitter le front. On appelle cela une « mutilation volontaire ». J'ai été jugé par un conseil de guerre. J'ai tout raconté, le cheveu blanc, le fusil, le hasard ; les officiers m'ont écouté sans me croire. Il leur fallait un exemple pour effrayer les autres. L'exemple, ce sera moi. On m'a condamné à mort.
>
> Je ne vais pas te mentir : j'ai d'abord ressenti une colère immense. Depuis plus de deux ans, j'ai tout supporté, la boue jusqu'aux genoux, la neige, les poux, les camarades tombés à côté de moi. Je n'ai jamais

> reculé. Et c'est mon propre pays qui va me tuer, pour un cheveu blanc ! Maintenant, la colère est retombée et c'est la peur qui reste. J'ai froid, j'ai peur, et pourtant je veux rester digne, pour toi.
>
> Alors je pense à nous. Je revois mon atelier, l'odeur des planches que je rabotais, le petit blanc que je buvais chez Petit Louis, rue Amelot, entre deux placards de cuisine. Je revois notre fenêtre ouverte sur les toits d'ardoise et les envols de pigeons, et toi, avec tes cheveux noirs, qui riais en m'aidant à enrouler ma ceinture de flanelle autour de ma taille, des tours et des tours. Ces images me tiennent chaud. Ici, tout est gris et mort ; là-bas, c'était la vie.
>
> Je te demande pardon pour la peine que je vais te faire. Ne porte pas de honte à cause de moi : je n'ai rien fait de mal. Si un jour quelqu'un parle de moi devant toi comme d'un lâche, réponds-lui la vérité, la tête haute. Ne reste pas seule trop longtemps ; tu es jeune, tu as le droit d'être heureuse. Je préfère t'imaginer souriante à ta fenêtre plutôt qu'en deuil.
>
> Je t'ai aimée chaque jour de ma vie et je t'aimerai jusqu'à la dernière minute. Quand je marcherai vers les premières lignes, c'est à ton visage que je penserai.
>
> Je t'embrasse de tout mon cœur, pour la dernière fois.
>
> Ton Bastoche

> 💡 **Astuce.** Les meilleures copies réutilisent les détails précis du texte (le cheveu blanc, le fusil qui n'était pas le sien, la rue Amelot, les pigeons) : c'est la preuve que tu as lu l'extrait attentivement et cela rend la lettre crédible.

Sujet 2 – Sujet de réflexion : plaidoirie de l'avocat du 2124 devant ses juges *(15 pts)*

Analyse de la consigne

- **Type de texte :** un discours argumentatif oral, une plaidoirie. Il faut donc des marques d'oralité : apostrophes (« Messieurs les juges »), questions rhétoriques, phrases exclamatives, adresse directe aux juges.
- **Situation :** tu es l'avocat ; tu parles à la 1re personne devant le conseil de guerre, avant le verdict, en 1917. Tu cherches à obtenir l'acquittement de l'accusé.
- **Exigence : au moins trois arguments, chacun illustré d'un exemple**, tirés du texte (les faits, la vie du soldat) et de ta culture (exemples historiques ou littéraires antérieurs à 1917 pour rester crédible).
- **Longueur :** au moins deux pages.
- **À éviter :** un récit au lieu d'un discours, des arguments sans exemples, un anachronisme (citer un événement postérieur à 1917), un ton insultant envers les juges.

Plan

1. Introduction : interpellation des juges, présentation de l'accusé et de la thèse (il est innocent).
2. Argument 1 : les faits prouvent un accident, pas une intention (fusil qui n'était pas le sien, cheveu blanc ; le doute doit profiter à l'accusé).
3. Argument 2 : l'homme et son passé plaident pour lui (bon soldat, artisan honnête, aimé de ses camarades).
4. Argument 3 : une erreur judiciaire serait irréparable et condamner « pour l'exemple » est injuste (affaire Calas, affaire Dreyfus, Victor Hugo).
5. Conclusion : appel à la conscience des juges, demande d'acquittement.

Rédaction modèle

> Messieurs les juges,

> L'homme qui se tient devant vous porte le matricule 2124. Dans son régiment, on l'appelle l'Eskimo. Avant la guerre, il était menuisier à Paris ; depuis le début du conflit, il est soldat de la France. On l'accuse aujourd'hui de s'être mutilé volontairement pour échapper au combat, et l'on réclame contre lui la peine de mort. Je vais vous démontrer que cet homme est innocent et que le condamner serait une faute grave.
>
> Examinons d'abord les faits. Que s'est-il passé ? Mon client a voulu arracher un cheveu blanc. Il tenait un fusil qui n'était même pas le sien, une arme qu'il ne connaissait pas, et le coup est parti. On a trouvé des traces de poudre sur sa main : c'est vrai. Mais ces traces prouvent seulement que le coup a été tiré de très près ; elles ne disent rien de la volonté de celui qui tenait l'arme. Chaque semaine, dans les cantonnements, des soldats se blessent en nettoyant ou en manipulant leur fusil : faut-il tous les fusiller ? Un homme décidé à se mutiler aurait-il choisi l'arme d'un camarade, devant témoins ? Quand une preuve est aussi fragile, Messieurs, le doute doit profiter à l'accusé.
>
> Regardez ensuite l'homme. Depuis des mois, il partage avec ses camarades la boue, la neige, la faim et la peur. Il n'a jamais déserté, jamais refusé de monter en ligne. Ses camarades l'aident à marcher dans les boyaux, sans un mot : on n'aide pas ainsi un lâche, on aide un frère d'armes. Dans le civil, c'était un artisan honnête, qui rabotait ses planches chaque matin et ne demandait rien à personne. Un tel homme n'a pas soudain trahi sa patrie pour une blessure à la main.
>
> Enfin, songez à ce que vous allez décider. Une peine de prison peut être réparée ; une exécution, jamais. L'histoire de notre pays est pleine de ces erreurs que l'on a regrettées trop tard. En 1762, à Toulouse, Jean Calas a été exécuté pour un crime qu'il n'avait pas commis ; Voltaire a dû se battre pendant des années pour que sa mémoire soit réhabilitée. Plus près de nous, le capitaine Dreyfus, condamné en 1894 par un conseil de guerre comme le vôtre, n'a été reconnu innocent qu'en 1906, après des années de bagne. Victor Hugo l'écrivait déjà : la justice doit « corriger pour améliorer », non se venger. Fusiller un innocent « pour l'exemple », ce n'est pas faire respecter la discipline, c'est trahir les valeurs pour lesquelles nos soldats meurent chaque jour.
>
> Messieurs les juges, la France se bat au nom du droit. Ne laissez pas ce droit mourir ici, dans cette salle. Rendez cet homme à son régiment, où il servira encore son pays, et à sa femme qui l'attend à Paris. Je vous demande son acquittement.

> 💡 **Astuce.** Annonce chaque argument par un connecteur clair (« Examinons d'abord », « Regardez ensuite », « Enfin ») et termine chaque paragraphe par une phrase qui ramène à ta thèse : le correcteur voit tout de suite tes trois arguments.

Conseils pour le jour J

La première partie dure 1 h 30 sans dictionnaire et comprend questions, réécriture et dictée : garde au moins 15 minutes pour la réécriture et sa relecture, et ne bâcle pas les dernières questions, qui sont les plus payantes (3 points pour l'histoire du personnage, 2,5 points pour le paragraphe sur la guerre). Dans chaque réponse, appuie-toi sur une citation courte entre guillemets avec son numéro de ligne.

Le texte de Japrisot mélange les époques (la marche vers le front, la vie à Paris, le procès) : repère bien qui est le 2124 et ce qui lui est arrivé avant de répondre, car la question 8 et les deux sujets de rédaction reposent sur cette compréhension.

Pour la rédaction, choisis le sujet dans lequel tu te sens le plus à l'aise, mais respecte les contraintes : la forme de la lettre et les deux contenus obligatoires (raisons de la condamnation, sentiments) pour le sujet 1 ; un discours avec trois arguments et trois exemples pour le sujet 2. Le dictionnaire est autorisé : utilise-le pour vérifier l'orthographe des mots dont tu doutes.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).